



Assemblée générale

Distr. générale
5 mai 2014
Français
Original: anglais

Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe

Comité préparatoire

Première session

Genève, 14 et 15 juillet 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la Conférence mondiale

État d'avancement de l'organisation de la Conférence mondiale

Note du secrétariat

I. Introduction

1. En 2012, l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/209, a décidé de tenir la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe afin d'examiner la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et d'adopter un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. En décembre 2013, elle a adopté la résolution 68/211, dans laquelle elle décidait que la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe aurait lieu à Sendai (Japon) du 14 au 18 mars 2015. L'Assemblée générale a décidé que la Conférence mondiale adopterait un document final concis, synthétique, prospectif et pragmatique et aurait les objectifs suivants:

- a) Achever l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo;
- b) Étudier l'expérience acquise aux niveaux régional et national dans le cadre des stratégies et institutions et des plans de réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre de leurs recommandations, ainsi que des accords régionaux pertinents se rapportant à l'application du Cadre d'action de Hyogo;
- c) Adopter un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015;
- d) Définir des modalités de coopération sur la base des engagements souscrits pour la mise en œuvre d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015;
- e) Arrêter les modalités d'un examen périodique de la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

GE.14-02408 (F) 300514 300514



* 1 4 0 2 4 0 8 *



2. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a été prié d'assurer le secrétariat de la Conférence, de concourir à l'élaboration d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et de coordonner les activités préparatoires en consultation avec toutes les parties intéressées.

II. Continuité avec les première et deuxième Conférences mondiales

3. À l'issue de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, de 1990 à 1999, le secrétariat a publié «Living with Risk – A Global Review of Disaster Reduction Initiatives» (2004). Cette publication fait partie des documents utilisés pour l'examen décennal de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama de 1994, approuvés à la première Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui a aussi contribué à l'élaboration du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes à la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en janvier 2005.

4. Le Cadre d'action de Hyogo, adopté par la deuxième Conférence mondiale, comprend un objectif stratégique, trois buts stratégiques et cinq priorités.¹ Un examen à mi-parcours, effectué en 2010-2011, a montré qu'il fallait accorder une plus grande place à la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement durable, les plans d'adaptation aux changements climatiques et les programmes environnementaux et humanitaires; qu'il fallait améliorer la gouvernance pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux national et international; qu'il fallait évaluer l'efficacité des dispositifs nationaux pour ce qui est de documenter et d'appuyer la prise de décisions au niveau exécutif; qu'il faudrait promouvoir et mettre en place des mécanismes redditionnels aux niveaux international, national et local pour mesurer les progrès accomplis; qu'il faudrait fixer des objectifs pour accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo d'ici à 2015; qu'il faudrait poursuivre l'élaboration de directives et d'instruments communs et leur traduction dans les langues locales; qu'il faudrait favoriser l'établissement de normes régionales et nationales pour garantir la qualité des services rendus aux fins de la réduction des risques de catastrophe; et qu'il faudrait définir un plan d'action conjoint pour appuyer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux national et local, de manière à créer des synergies entre les travaux des différents acteurs et à permettre une utilisation plus cohérente et plus efficace des ressources disponibles.

5. Les travaux et les activités de coopération aux fins de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo ont permis de constituer un vaste corpus de pratiques et d'expériences, dont se dégagent quelques principes précis. On comprend mieux désormais que le

¹ Objectif stratégique du Cadre d'action de Hyogo: Réduire de manière substantielle les pertes en vies humaines et les dommages subis par les collectivités et les pays sur les plans social, économique et environnemental à cause des catastrophes. Buts stratégiques du Cadre d'action de Hyogo: Tenir compte des risques de catastrophe dans les politiques et plans de développement; mettre en place ou renforcer les institutions, mécanismes et capacités de manière à accroître la résilience face aux aléas; et prendre systématiquement en considération la réduction des risques au moment de mettre en œuvre des programmes de préparation aux situations d'urgence, d'intervention et de redressement. Priorités du Cadre d'action de Hyogo: 1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide; 2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide; 3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux; 4. Réduire les facteurs de risque sous-jacents; et 5. Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

développement ne peut être durable que si la réduction des risques de catastrophe fait partie intégrante des plans et investissements en faveur du développement, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Chaque année, des milliers d'écoles, d'hôpitaux et d'autres infrastructures essentielles telles que les routes, les voies de communication, les installations électriques et les réseaux de télécommunication sont endommagés ou détruits, ce qui porte un coup sévère à l'économie et au bien-être des populations locales, des villes ou des pays. Les investissements en faveur du développement qui ne prennent pas en compte les risques de catastrophe ne feront qu'aggraver ces risques. Comme il ressort du Bilan mondial 2013 sur la réduction des risques de catastrophe, les pertes résultant des catastrophes devraient doubler, à l'échelle mondiale, d'ici à 2030, si les investissements en faveur du développement ne prennent pas en compte les risques de catastrophe et n'y remédient pas.

6. En débattant du programme de développement pour l'après-2015, du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et d'un accord mondial sur les changements climatiques, il faudra absolument veiller à garantir la cohérence et la complémentarité. Il n'y aura point de développement durable sans réduction des risques de catastrophe ancrée dans un nouveau cadre de développement adossé à une stratégie prenant la suite du Cadre d'action de Hyogo. Il s'agit de manière générale de réduire l'accumulation des risques et d'entreprendre sérieusement d'en éliminer les causes profondes, qui risquent de remettre en cause les progrès accomplis sur tous les fronts.

7. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/67/335), les travaux qui, entre 2012 et 2014, ont été consacrés à la définition d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe ouvrent la voie à la transformation des expériences et connaissances accumulées en de nouveaux modèles de gestion des risques.

III. Lancement du processus préparatoire

Coordination avec les partenaires mondiaux

8. Des consultations sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 ont été engagées en mars 2012 avec des acteurs des secteurs public et privé. À ce jour, environ 150 consultations de ce type ont eu lieu aux niveaux local, national, régional et mondial.

9. En mai 2013, la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe a rassemblé un public plus nombreux et plus diversifié que jamais, signe de l'intérêt croissant et de la mobilisation accrue que suscite cette problématique. À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale s'est félicitée des travaux menés et des résultats obtenus, à sa quatrième session, par le Dispositif mondial, qu'elle a reconnu comme étant la principale instance mondiale pour la coordination des conseils stratégiques et la formation de partenariats aux fins de la réduction des risques de catastrophe. Les contributions des participants à la session ont permis d'approfondir considérablement la réflexion sur le mécanisme qui doit remplacer le Cadre d'action de Hyogo et il a été demandé aux États de faire tout leur possible pour que la réduction des risques soit dûment prise en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

10. À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a estimé qu'il importait que toutes les parties intéressées, notamment les grands groupes, les parlements, la société civile, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations non gouvernementales, les dispositifs nationaux de réduction des risques de catastrophe, les coordonnateurs du Cadre d'action de Hyogo, les représentants des

administrations locales, les instituts scientifiques et le secteur privé, ainsi que les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, apportent leur contribution. Des dispositions sont actuellement prises pour leur participation à la Conférence et à ses préparatifs.

11. Également à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de coordonner les préparatifs à l'échelon régional pour promouvoir une vaste participation à la troisième Conférence mondiale et, à ce propos, attendait avec intérêt les prochaines rencontres et réunions régionales prévues pour 2014, à savoir:

- a) La cinquième Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la prévention des catastrophes, du 13 au 16 mai, à Abuja (Nigéria);
- b) La quatrième session du Dispositif régional des pays américains pour la réduction des risques de catastrophe, du 27 au 29 mai, à Guayaquil (Équateur);
- c) La session de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, du 2 au 4 juin, à Suva (Fidji);
- d) La session du Dispositif régional des pays arabes pour la réduction des risques de catastrophe, du 10 au 12 juin, à Charm el-Sheikh (Égypte);
- e) La sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, du 23 au 26 juin, à Bangkok (Thaïlande);
- f) La Conférence ministérielle européenne, le 8 juillet, à Milan (Italie).

12. Les résultats des rencontres et réunions régionales seront communiqués au Comité préparatoire, à sa première session, afin d'étayer son débat sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015².

Le processus intergouvernemental en prévision de la troisième Conférence mondiale

13. Dans sa résolution 68/211, l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée pour la troisième Conférence mondiale, chargé de passer en revue les préparatifs de la Conférence sur le plan de l'organisation et sur le fond, d'approuver le programme de travail de la Conférence et de proposer à celle-ci un règlement intérieur pour adoption. Elle a en outre décidé de créer un bureau du Comité préparatoire composé de deux membres de chaque groupe régional, dont le Japon serait membre de droit.

14. En mars 2014, les groupes régionaux avaient proposé les candidatures ci-après aux postes de membre du Bureau: M. Md. Abdul Hannan (Bangladesh), M^{me} Kateřina Sequensová (République tchèque), M^{me} María del Pilar Cornejo (Équateur), M. Walid Abdelnasser (Égypte), M^{me} Päivi Kairamo (Finlande), M. Wayne McCook (Jamaïque), M. Andrey A. Nikiforov (Fédération de Russie), M. Riek Puok Riek (Soudan du Sud), M. Toni Frisch (Suisse) et M. Thani Thongphakdi (Thaïlande). M. Takashi Okada (Japon) a été nommé membre de droit.

15. Avec l'aide du Bureau, le Comité préparatoire tiendra deux réunions de deux jours chacune, les 14 et 15 juillet 2014 et les 17 et 18 novembre 2014. L'Assemblée générale a aussi prévu que le Comité préparatoire tiendrait, au besoin, une réunion à Sendai, s'il en décidait ainsi.

² De plus, une consultation régionale a eu lieu les 1^{er} et 2 avril à Almaty (Kazakhstan) pour l'Asie centrale et le sud du Caucase. Le rapport qui en rend compte pourra être consulté sur le site Web de la Conférence mondiale.

Élaboration d'un projet de programme

16. Un projet de programme de travail a été élaboré par le secrétariat de la Conférence, en étroite coordination avec le pays hôte, et porté à la connaissance des membres désignés du Bureau (voir l'annexe 1).

17. Dans le cadre de la Conférence, les activités intergouvernementales devraient consister en une cérémonie d'ouverture, un débat de haut niveau, un dialogue avec les grands groupes, des réunions plénières et des déclarations officielles. Les tables rondes ministérielles pourront être organisées en marge des réunions plénières. Les activités multipartites comprendront des séances thématiques, notamment consacrées au Cadre d'action de Hyogo, et des manifestations parallèles. La Conférence abritera aussi un forum public et des activités sociales, dont un festival de films, une exposition d'architecture, des réceptions et des cérémonies. Les manifestations ouvertes au public auront lieu en dehors de la zone d'accès restreint, afin que tous puissent s'y rendre librement. Des réceptions organisées par le Gouvernement japonais et les autorités locales de Sendai viendront s'ajouter aux cérémonies et réceptions publiques prévues dans le cadre de la Conférence.

Questions d'organisation

18. Conformément à la résolution 67/209 de l'Assemblée générale, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a été prié d'assurer le secrétariat de la Conférence. Au sein de ce secrétariat, un groupe directeur de haut niveau a été créé pour superviser l'organisation et les préparatifs de la Conférence mondiale. Un groupe de travail a été créé pour apporter son concours au Comité préparatoire et coordonner la logistique et la gestion des activités de la Conférence mondiale avec le pays hôte.

19. Un budget a été arrêté avec le pays hôte. Le secrétariat de la Conférence a établi et présenté sa proposition de financement en avril 2014. Le Gouvernement suisse s'est engagé à fournir des ressources pour l'organisation de deux réunions du Comité préparatoire à Genève. Le Gouvernement japonais a engagé des fonds pour couvrir ses dépenses en tant que pays hôte de la Conférence.

20. Sous les auspices des Nations Unies, une mission de planification associant le secrétariat de la Conférence et des membres des services de conférence et de sécurité de l'ONU a eu lieu du 10 au 14 mars 2014 à Tokyo et Sendai. Les participants ont visité les installations afin d'évaluer l'espace mis à disposition et de déterminer les salles qui seraient utilisées pour les réunions plénières officielles, les débats multipartites et les activités publiques et sociales. En matière de sécurité, la répartition des tâches a été clarifiée entre le Gouvernement japonais et l'ONU.

21. Le 6 avril 2014, une note verbale a été envoyée aux États membres par l'intermédiaire de leurs missions permanentes et missions d'observation à New York, avec copie aux missions permanentes à Genève, le cas échéant. Une copie a également été adressée aux organisations intergouvernementales et aux institutions spécialisées ayant des bureaux permanents au Siège de l'ONU. Une note verbale distincte a été envoyée aux chefs de secrétariat des institutions spécialisées des Nations Unies le 3 avril 2014 et des lettres d'invitation ont été adressées aux fonds et programmes spéciaux des Nations Unies le 8 avril 2014.

22. Un système d'accréditation et d'enregistrement en ligne (<http://www.wcdr.org/majorgroups>) a été mis en service le 23 avril 2014 à l'intention des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes souhaitant participer en qualité d'observateurs à la Conférence mondiale et aux réunions de son Comité préparatoire.

23. Des dispositions sont actuellement prises pour apporter une aide financière aux représentants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

24. Des dispositions ont été prises avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour la documentation et l'interprétation. Une stratégie de numérisation est en cours d'élaboration pour faire de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe un événement économe en papier.

25. Un site Web (www.wcdrr.org) a été créé pour relayer les informations relatives à la Conférence auprès de ses futurs participants et des médias. Les dates de la Conférence mondiale et des réunions de son Comité préparatoire ont été annoncées dans un message communiqué aux 40 000 parties intéressées figurant sur la liste de contacts du secrétariat et dont les activités se rapportent au thème de la Conférence, et publié sur le site Web de la Conférence.

26. Des dispositions ont été prises pour promouvoir la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe lors de manifestations apparentées, notamment la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (septembre 2014, Apia (Samoa)), le Sommet sur le climat, organisé à l'initiative du Secrétaire général (septembre 2014, New York), la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable (novembre 2014, Nagoya (Japon)) et des réunions portant sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Le 13 octobre 2014, la Journée internationale de la prévention des catastrophes servira à promouvoir la Conférence mondiale.

Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastropheⁱ

14-18 mars 2014, Sendaiⁱⁱ (Japon) (programme provisoire)



Conférence mondiale des Nations Unies
sur la réduction des risques de catastrophe
2015, Sendai (Japon)

	Vendredi 13 mars		Samedi 14 mars			Dimanche 15 mars		Lundi 16 mars		Mardi 17 mars		Mercredi 18 mars						
	Matin	Après-midi	Matin		Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin						
Volet intergouvernemental	Comité préparatoire intergouvernemental (le cas échéant) ⁱⁱⁱ		Séance d'ouverture	Séance plénière Questions d'organisation	Débat de haut niveau ^{iv}	Séance plénière Déclarations officielles						Adoption d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après- 2015, déclarations et engagements ^v	Séance de clôture					
						Tables rondes ministérielles Dialogue avec les grands groupes/parties prenantes												
Volet multipartite	Réunions préparatoires et multipartites informelles					Séances thématiques/Cadre d'action de Hyogo												
						Activités officielles parallèles												
Forum public			Symposiums, réunions, activités ouvertes au public, etc. <i>(plusieurs lieux: Université de Tohoku, Sendai Civic Auditorium, Sendai Prefectural Auditorium, Médiathèque de Sendai, Yume Messe)</i>															
			Festival de films, à confirmer															
			Expositions, notamment d'architecture, à confirmer															
Activités sociales <i>Réception de bienvenue, cérémonies de remise de prix, visite d'étude et excursions</i>						Réception organisée par le pays hôte				Réception organisée par la ville hôte			Cérémonie de remise du prix «Risk»			Cérémonie de remise du prix Sasakawa		
						Visite d'étude							Visite d'étude, excursion					

ⁱ Résolution A/RES/67/209, par. 10.

ⁱⁱ Résolution A/RES/68/211, par. 10.

ⁱⁱⁱ Résolution A/RES/68/211, par. 13.

^{iv} Débat de haut niveau mentionné au paragraphe 11 de la résolution A/RES/68/211.

^v Résolution A/RES/67/209, par. 10, et résolution A/RES/68/211, par. 12.